

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

SERVICE CITOYENNETÉ

Demande d'un acte de naissance à Montélimar

Concernant les demandes de passeport et carte nationale d'identité Français

Il est inutile de demander un acte de naissance si vous êtes né(e) à Montélimar.

La ville de Montélimar transmet directement votre acte de naissance à la Préfecture de façon dématérialisée via le dispositif COMEDec.

Pour plus d'information rendez-vous sur le lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>

Demande d'un acte de naissance pour d'autres types de démarches

2 possibilités :

- * par courrier à Hôtel de Ville – Service citoyenneté – place Émile Loubet – 26200 Montélimar
- * en ligne → Cliquer [ICI](#)

L'acte de naissance vous sera envoyé par courrier postal dans un délai moyen de 15 jours ouvrables.

PÔLE SERVICES À LA POPULATION

SERVICE CITOYENNETÉ

Demande d'un acte de naissance à Montélimar

✓ **Conditions de délivrance**

Pour obtenir une copie intégrale ou un extrait avec filiation d'un acte de naissance, le demandeur doit satisfaire 3 conditions (décret n° 2017-890 du 6 mai 2017) :

1. Être la personne que l'acte concerne ou bien son époux/épouse, son ascendant, son descendant ou son représentant légal
2. Être majeur ou émancipé
3. Être en mesure d'indiquer, lors de la demande, les noms et prénoms des parents de la personne concernée par l'acte

Pour connaître les différents actes que vous pouvez demander, voir rubrique : Typologie des actes d'état civil

Remarques : Les notaires, les avocats ou mandataires au sens de l'article 197-5 de l'IGEC, sont invités à formuler leur demande de copie intégrale ou d'extrait avec filiation par courrier, compte tenu de la nécessité de démontrer le mandat donné par leur client.

✓ **Demande par courrier**

✚ Pour obtenir la copie intégrale ou un extrait avec filiation d'un acte de naissance, vous devez indiquer :

- ★ les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l'acte
- ★ les noms et prénoms de ses parents
- ★ un document officiel établissant votre lien de parenté avec la personne concernée par l'acte de naissance (livret de famille, acte,...)
- ★ joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

✚ Pour obtenir un extrait sans filiation, vous devez indiquer :
(Toute personne peut obtenir un extrait sans filiation d'acte de naissance)

- ★ les noms, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l'acte
- ★ joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

✓ **Actes antérieurs à l'an 1947**

Les actes de naissance antérieurs à l'an 1947 sont consultables au service des archives de la ville de Montélimar.

Prendre contact à l'adresse mail suivante : service.archives@montelimar-agglo.fr